



Food and Agriculture
Organization of the
United Nations



The International Treaty
ON PLANT GENETIC RESOURCES
FOR FOOD AND AGRICULTURE

Deuxième cycle de rapport
Rapport sur la mise en œuvre du Traité
international sur les ressources phylogénétiques
pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPAA)

BURKINA FASO

(16 Juin 2021)

**RAPPORT DE PAYS RELATIF À L'APPLICATION DU TRAITÉ INTERNATIONAL SUR
LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET
L'AGRICULTURE**

Nom et coordonnées du responsable de l'établissement du rapport: Boukary Ousame DIALLO,
0022670005132/79154021- avenue houari Boumedienne-Koulouba/ Immeuble TSR-3^{ème} étage 01BP5933
OUAGADOUGOU 01 Tél 25 30 53 11/ 25 32 45 52 Email : burkinaf.na@gmail.com

Institution: Commission Nationale de Gestion des Ressources Phytogénétiques (CONAGREP), institution
Publique

Pays: Burkina Faso

Date de soumission: mercredi 16 juin 2021

Article 4: Obligations générales

1. Des lois, des règlements, des procédures ou des politiques visant à assurer l'application du Traité sont-ils en vigueur dans votre pays?

Oui

Non

Si la réponse est «oui», veuillez donner des renseignements détaillés concernant ces lois, règlements, procédures ou politiques:

Loi n°020-2019-AN du 07 mai 2019 portant accès aux ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et au partage des avantages résultant de leur utilisation.

2. Existe-t-il d'autres lois, règlements, procédures ou politiques en vigueur dans votre pays qui sont applicables aux ressources phytogénétiques?

Oui

Non

Si la réponse est «oui», veuillez donner des renseignements détaillés concernant ces lois, règlements, procédures ou politiques:

- la loi 010-2006/AN du 31 mars 2006 portant réglementation des semences végétales au Burkina Faso (articles 13, 14, 15) ;
- la loi n°070-2015/CNT du 22 octobre 2015 portant loi d'orientation agro-sylvo pastorale, halieutique et faunique au Burkina Faso (article 100) ;
- la loi n° 050-2012/AN 30 octobre 2012 portant réglementation des organisations interprofessionnelles des filières agricoles sylvicoles, pastorales et fauniques au Burkina Faso.

3. Y a-t-il des lois, règlements, procédures ou politiques en vigueur dans votre pays qui doivent être adaptés/harmonisés¹ pour assurer le respect des obligations prévues par le Traité?

Oui

Non

Si la réponse est «oui», veuillez donner des renseignements détaillés concernant les ajustements à apporter et ceux qui sont prévus, le cas échéant:

- la loi 010-2006/AN du 31 mars 2006 portant réglementation des semences végétales au Burkina Faso qui n'autorise pas de vendre les semences traditionnelles

¹ Aux fins du présent rapport, les Parties contractantes peuvent choisir le terme (adapté ou harmonisé) le plus approprié au regard de leurs systèmes juridiques

Article 5: Conservation, prospection, collecte, caractérisation, évaluation et documentation des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

4. Une approche intégrée de la prospection, de la conservation et de l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA) a-t-elle été encouragée dans votre pays?

Oui **X**

Non

5. Les RPGAA ont-elles fait l'objet d'une prospection et d'un inventaire dans votre pays?

Oui **X**

Non

Si la réponse est «oui», veuillez donner des renseignements détaillés concernant les résultats, en précisant les espèces, les sous-espèces et/ou les variétés recensées, y compris celles qui sont potentiellement exploitables:

Constituer un répertoire illustré des variétés paysannes au Burkina Faso afin de promouvoir l'utilisation de variétés adaptées : Au Burkina Faso, 177 accessions collectées avec des données de base dont 50 dans la région des Cascades, 48 dans la région de la Boucle du Mouhoun et 79 dans la région du Centre Nord.

Résultats de collecte des RPGAA dans la Région des Cascades (Province de la Comoé) :

Localités Spéculation	SINIENA	TANGORA	KITOBAMA	Total
Sorgho	3	5	3	11
Mil	1	2	1	4
Maïs	1	2	0	3
Riz	3	0	2	5
Fonio	1	0	2	3
Niébé	1	4	4	8
Arachide	4	2	0	6
Voandzou	3	3	3	9
Sésame	1	0	0	1
oseille	0	0	0	0
Gombo	0	0	0	0

Résultats de collecte des RPGAA dans la Région de la Boucle du Mouhoun (Province des Balé) :

Localités Spéculation	Ouroubonon	Oury	Ouahabou	Total
Sorgho	5	3	6	14
Mil	3	2	1	6
Maïs	2	4	1	7
Riz		1		1
Fonio				

Niébé	2	2	1	5
Arachide		1		1
Voandzou	2	1		3
Sésame				
oseille			1	1
Gombo	4	4	1	9
piment		2		1

Résultats de collecte des RPGAA dans la Région du Centre-Nord (Province du Sanmatenga) :

Localités	Illela	Nabdogo	Yaonghin	Total
Spéculation				
Sorgho	11	6	6	23
Mil		3	1	4
Maïs	3	1	1	5
Riz	1	1	2	4
Fonio				0
Niébé	5	2	2	9
Arachide	2	1	1	4
Voandzou	5	9	2	16
Sésame	1	1	1	3
Oseille	4	1	2	7
Gombo	1	2	1	4

Si la réponse est « non », veuillez indiquer:

Les éventuelles difficultés rencontrées pour procéder à la prospection ou à l'inventaire des RPGAA;

Les éventuels plans d'action mis en place en vue d'une prospection ou d'un recensement des RPGAA;

Les principales RPGAA qui devraient faire l'objet d'une prospection ou d'un inventaire:

6. Votre pays a-t-il recensé des menaces potentielles pour les RPGAA?

Oui X

Non

Si la réponse est «oui», veuillez indiquer:

Les espèces, les sous-espèces et/ou les variétés qui sont exposées à ces menaces;

Localité	Espèce/Culture	Variété disparue (nom local)
Ilela (Centre-Nord)	Sorgho	Markemne ;
Ilela (Centre-Nord)	Niébé	Koudoum-benga ou Beng-moaga
Ilela (Centre-Nord)	Gombo	Patinligmde
Ilela (Centre-Nord)	Sésame	Sin-bouga
Ilela (Centre-Nord)	Riz	Moui-boanga ; Pouytenga
Nabdogo (Centre-Nord)	Sorgho	Ganbre ; Belko ; Kourbouli ; Wangre
Nabdogo (Centre-Nord)	Niébé	Beng-yanga
Nabdogo (Centre-Nord)	Maïs	Kamanyanga
Nabdogo (Centre-Nord)	Arachide	Soukam-moaga ; Soukam-wobgo
Nabdogo (Centre-Nord)	Sésame	Siinkoudgo
Nabdogo (Centre-Nord)	Riz	Mouimoaga
Yaoghin (Centre-Nord)	Sorgho	Mankemne ; Peologo, Namoymsom ; Bontarguetta ; Ganbre ; Wedzoure ; Wande
Yaoghin (Centre-Nord)	Niébé	Beng-moaga
Yaoghin (Centre-Nord)	Maïs	Kamanmoaga
Yaoghin (Centre-Nord)	Arachide	Soukam-wobgo ; Soukam-moaga
Yaoghin (Centre-Nord)	Voandzou	Soumbarry
Yaoghin (Centre-Nord)	Oseille	Bidpelga
Yaoghin (Centre-Nord)	Sésame	Siinsablega
Yaoghin (Centre-Nord)	Riz	Mouimoaga ; Alkame
Oury (Boucle du Mouhoun)	Sorgho	Afiguè ; Sessediné ; Tchidjoguo
Oury (Boucle du Mouhoun)	Niébé	Daumiyè yercalé
Oury (Boucle du Mouhoun)	Arachide	Sintigui
Oury (Boucle du Mouhoun)	Riz	Zambia ; Tobè anguoubiri ; Tobè Enfianmou ; Mericain
Ouhabou (Boucle du Mouhoun)	Sorgho	Zinwoule ; Danamou sancou
Ouhabou (Boucle du Mouhoun)	Mil	Sangnon Sancou
Ouhabou (Boucle du Mouhoun)	Niébé	Douadinjin ; Sosso Parawounlè ; Sosso Wounlenyi
Ouhabou (Boucle du Mouhoun)	Maïs	Mosson Pkui ; Biène Mosson
Ouhabou (Boucle du Mouhoun)	Gombo	Mossigban ; Tlemanagban
Ouhabou (Boucle du Mouhoun)	Oseille	Sancou ; Datou
Ouroubonon (Boucle du Mouhoun)	Sorgho	Gnidjoguo (6mois) ; Boa pomou (sorgho blanc tardif)
Ouroubonon (Boucle du Mouhoun)	Mil	Mian Nfemou
Ouroubonon (Boucle du Mouhoun)	Niébé	Djivombié ; Dmàyelè Ngnèrècal
Ouroubonon (Boucle du Mouhoun)	Maïs	Bomon Cu-f
Kitobaama (Cascades)	Sorgho	Yirguoé ; Parkouan Hinahoun ; Parkouan Tochêla
Kitobaama (Cascades)	Niébé	Dambilihoun ; Tchotchotihoun
Kitobaama (Cascades)	Mil	Minadialé

L'origine (causes) des menaces recensées;

- Perturbations climatiques (courte durée de la saison pluvieuse)
- Dégradation des terres cultivables
- Faible demande sur les marchés

Les éventuelles mesures qui ont été prises pour réduire ou éliminer ces menaces;

- Création de futures banques de semences communautaires dans les zones concernées.

Les éventuelles difficultés rencontrées dans le cadre de la mise en œuvre de ces mesures:

Insuffisance de financements dans le Projet PV-RCS obtenu dans le cadre du Treaty Funds

7. La collecte de RPGAA et d'informations pertinentes relatives aux ressources phylogénétiques qui sont en danger ou potentiellement utilisables a-t-elle été encouragée dans votre pays?

Oui X

Non

Si la réponse est «oui», veuillez donner des renseignements détaillés sur les mesures qui ont été prises:

- L'existence d'une Commission Nationale de Gestion des Ressources Phylogénétiques créée en 2009 par décret et réélue en 2021 pour se conformer à la loi adoptée en 2019.
- Loi n°020-2019-AN du 07 mai 2019 portant accès aux ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et au partage des avantages résultant de leur utilisation.

8. Votre pays a-t-il encouragé ou soutenu les initiatives des agriculteurs et des communautés locales concernant la gestion et la conservation des RPGAA sur les lieux d'exploitation?

Oui X

Non

Si la réponse est «oui», veuillez donner des renseignements détaillés sur les mesures qui ont été prises:

- sensibilisations des communautés agricoles ;
- mise en place des banques communautaires de semences des variétés traditionnelles à Tougouri, Pobe Mendao, Kombisiri
- création de nouvelles banques de semences communautaires dans le cadre du projet PV-RCS à Korsimoro et à Banfora;

9. La conservation in situ des espèces sauvages apparentées à des plantes cultivées et des plantes sauvages destinées à la production alimentaire a-t-elle été encouragée dans votre pays?

Oui

Non X

Si la réponse est «oui», veuillez indiquer si des mesures ont été prises pour:

promouvoir la conservation in situ dans les aires protégées;

soutenir les initiatives des communautés locales et autochtones.

Si des mesures de ce type ont été prises, veuillez donner des renseignements détaillés à leur sujet:

10. Existe-t-il des collections ex situ de RPGAA dans votre pays?

Oui **X**

Non

Si la réponse est «oui», veuillez donner des renseignements concernant les détenteurs et le contenu de ces collections:

Les Centres de recherche conservent toutes les variétés sur les différentes espèces agricoles alimentaires cultivés au Burkina Faso. Ce sont les céréales traditionnels tels que le mil, le riz, le sorgho et le maïs, les plantes légumineuses telles que le niébé, le soja, le monbi, le pois d'angole et le wandzou, les plantes à tubercules telles que l'igname, la patate douce et le manioc, les agrumes tel que les mangues, les citrus, les goyaviers et les papayers.

11. La mise en place d'un système efficace et durable de conservation ex situ des RPGAA a-t-elle été encouragée dans votre pays?

Oui

Non **X**

Si la réponse est «oui», veuillez indiquer les mesures qui ont été prises pour promouvoir la conservation ex situ, en particulier celles qui visent à encourager la mise au point et le transfert de technologie à cette fin:

12. Le maintien de la viabilité, du degré de variation et de l'intégrité génétique des collections ex situ de RPGAA a-t-il fait l'objet d'un suivi dans votre pays?

Oui

Non **X**

Si la réponse est «oui», veuillez donner des renseignements détaillés sur les principales conclusions des activités de suivi mises en œuvre:

13. Votre pays a-t-il travaillé avec d'autres Parties contractantes, dans le cadre d'une coopération bilatérale ou régionale, sur la conservation, la prospection, la collecte, la caractérisation, l'évaluation et la documentation des RPGAA?

Oui

Non **X**

Si la réponse est «oui», veuillez indiquer les Parties contractantes avec lesquelles une collaboration a été établie (autrement que dans le cadre de l'Organe directeur ou en vertu d'autres mécanismes relevant du Traité) et donner, le cas échéant, des renseignements détaillés sur les projets pertinents:

Article 6: Utilisation durable des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture:

14. Des politiques et des dispositions juridiques² sont-elles en place dans votre pays afin de promouvoir l'utilisation durable des RPGAA?

Oui **X**

Non

Si la réponse est «oui», veuillez indiquer si ces politiques et ces dispositions juridiques portent sur les aspects suivants:

Mise en œuvre de politiques agricoles raisonnées qui promeuvent la mise en place et le maintien de systèmes agricoles diversifiés favorisant l'utilisation durable de la diversité biologique agricole et des autres ressources naturelles;

Intensification des travaux de recherche visant à améliorer et à préserver la diversité biologique en optimisant la variation intraspécifique et interspécifique, au profit des agriculteurs;

Promotion des activités de sélection réalisées avec la participation des agriculteurs, visant à renforcer la capacité de mise au point de variétés spécifiquement adaptées aux différentes conditions sociales, économiques et écologiques, notamment dans les zones marginales;

Élargissement de la base génétique des plantes cultivées et accroissement de la diversité du matériel génétique mis à la disposition des agriculteurs;

Promotion d'une utilisation plus fréquente des plantes cultivées, des variétés et des espèces sous-utilisées, locales ou adaptées aux conditions locales

Promotion d'une plus grande utilisation de la diversité des variétés et des espèces dans le contexte de la gestion, de la conservation et de l'utilisation durable des plantes cultivées sur le lieu

d'exploitation, et établissement de liens étroits avec la sélection végétale et le développement agricole;

Examen et ajustement des stratégies de sélection et des réglementations relatives à l'introduction de variétés et à la distribution de semences.

Si des politiques et des dispositions juridiques de ce type sont en place, veuillez donner des renseignements détaillés concernant les mesures qui ont été prises et les difficultés éventuellement rencontrées dans le cadre de leur mise en œuvre:

- Le Programme Nationale du Secteur Rural (PNSR) qui prend en compte les ressources phylogénétiques agricoles dans les stratégies de développement.
- La recherche participative qui implique les sélectionneurs des instituts de recherche tels que l'institut de l'environnement et de recherche agricoles et les universités d'une part et les agriculteurs gardien de la diversité variétale d'autre part
- Il existe une stratégie de promotion de l'utilisation des portefeuilles variétaux pour amoindrir les chocs climatiques.

Financements limités pour la pérennisation dans l'accompagnement de la mise en œuvre.

² Aux fins du présent rapport, les dispositions juridiques peuvent comprendre des réglementations

Article 7: Engagements nationaux et coopération internationale

15. La conservation, la prospection, la collecte, la caractérisation, l'évaluation, la documentation et l'utilisation durable des RPGAA ont-elles été intégrées dans les programmes et politiques de votre pays?

Oui

Non

Si votre réponse est «oui», veuillez donner des renseignements détaillés concernant l'intégration de ces activités:

Conservation

L'existence d'une banque nationale des RPGAA virtuelle détenue sous forme isolée à l'INERA et à l'université.

Prospection

Il a été établi une cartographie partielle des RPGAA dans quatre (04) des treize (13) régions du Burkina Faso.

Collecte

l'INERA, la CONAFREP et l'Université ont effectué de nombreuse collecte de variétés traditionnelle sous forme de germoplasm.

Caractérisation

Ces échantillons ont été caractérisés dans les laboratoires de l'INERA et des Universités.

Évaluation

L'évaluation de ce matériel est en cours.

Documentation

Il existe un catalogue national de variétés.

Utilisation durable

existence d'échange de variété entre les communautés à l'échelle national.

Veuillez préciser la nature des programmes et politiques dans lesquels ces activités ont été intégrées:

Agriculture et développement rural

Sécurité alimentaire

Conservation de la biodiversité

X Changement climatique

Autre

Renseignements supplémentaires:

16. Votre pays a-t-il travaillé avec d'autres Parties contractantes, dans le cadre d'une coopération bilatérale ou régionale, sur la conservation et l'utilisation durable des RPGAA?

Oui X

Non

Si la réponse est «oui», veuillez indiquer si l'objet de cette coopération est de:

X Renforcer les capacités des pays en développement et des pays en transition en ce qui concerne la conservation et l'utilisation durable des RPGAA;

Renforcer les activités internationales visant à promouvoir la conservation, l'évaluation, la documentation, l'amélioration génétique, la sélection végétale, la multiplication des semences, ainsi que le partage, l'accès et l'échange de RPGAA et des informations et technologies pertinentes, en conformité avec le Système multilatéral d'accès et de partage des avantages (Système multilatéral) prévu au titre du Traité.

Si, en sus de la coopération établie dans le cadre de l'Organe directeur ou en vertu d'autres mécanismes relevant du Traité, votre pays a travaillé en coopération avec d'autres Parties contractantes, directement ou par l'intermédiaire de la FAO ou d'autres organismes internationaux compétents, veuillez indiquer quelles sont ces Parties contractantes et donner, si possible, des renseignements détaillés concernant les éventuels projets concernés:

Mali et Niger dans le cadre du Projet Portefeuille Variétaux pour une meilleure résilience des communautés du Sahel (PV-RCS) obtenu dans le cadre du Fonds Fiduciaire du Traité

Article 8: Assistance technique

17. Votre pays a-t-il encouragé l'apport aux pays en développement et aux pays en transition d'une assistance technique visant à faciliter l'application du Traité?

Oui

Non

Sans objet X

Si la réponse est «oui», veuillez donner des renseignements détaillés sur les mesures qui ont été prises:

Échange d'informations

Accès aux technologies et transfert de technologie

Renforcement des capacités

Veillez développer:

18. Votre pays a-t-il bénéficié d'une assistance technique visant à faciliter l'application du Traité?

Oui **X**

Non

Sans objet

Si la réponse est «oui», veuillez donner des renseignements détaillés sur l'assistance technique reçue:

X Échange d'informations

Accès aux technologies et transfert de technologie

X Renforcement des capacités

Veillez développer:

Le financement à travers les LOA pour la rédaction de la loi sur les RPGAA

Article 9: Droits des agriculteurs

19. Sous réserve du droit national et selon qu'il convient, des mesures ont-elles été prises pour protéger et promouvoir les droits des agriculteurs dans votre pays?

Oui **X**

Non

Si la réponse est «oui», veuillez indiquer si les mesures qui ont été prises visaient à assurer:

X La reconnaissance de la contribution considérable que les communautés locales et autochtones et les agriculteurs de toutes les régions du monde apportent et continueront d'apporter à la conservation et à la mise en valeur des ressources phytogénétiques

X La protection des connaissances traditionnelles présentant un intérêt pour les RPGAA;

X Le droit de participer équitablement au partage des avantages découlant de l'utilisation des RPGAA;

X Le droit de participer à la prise de décisions, au niveau national, sur les questions relatives à la conservation et à l'utilisation durable des RPGAA;

X Les droits quels qu'ils soient qu'ont les agriculteurs de conserver, utiliser, échanger et vendre des semences et autres matériels de multiplication produits sur l'exploitation.

Si des mesures de ce type ont été prises, veuillez donner des renseignements détaillés concernant ces mesures et les éventuelles difficultés rencontrées dans le cadre de leur mise en œuvre:

- Loi n°020-2019-AN du 07 mai 2019 portant accès aux ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et au partage des avantages résultant de leur utilisation ;
- L'adoption des décrets d'applications est en cours (un projet de décret portant droits des agriculteurs et des communautés locales en passe d'être adopté en application de la loi sur les RPGAA).

Difficultés de créer un catalogue national pour les variétés traditionnelles.

Article 11: Couverture du Système multilatéral

20. Votre pays a-t-il notifié pour toutes les RPGAA répertoriées à l'annexe I du Traité qui sont gérées et administrées par votre Gouvernement et relèvent du domaine public leur incorporation au Système multilatéral d'accès et de partage des avantages?

Toutes

Une partie X

Aucune

Si la réponse est «Toutes», veuillez donner des renseignements détaillés concernant les éventuelles difficultés rencontrées lors de l'incorporation des RPGAA répertoriées à l'annexe I du Traité au Système multilatéral:

Si la réponse est «Une partie», veuillez donner des renseignements détaillés concernant:

La mesure dans laquelle les RPGAA répertoriées à l'annexe I du Traité ont été incorporées au Système multilatéral;

Les espèces cultivées qui ont été incorporées au Système multilatéral;

Les difficultés rencontrées lors de l'incorporation des RPGAA répertoriées à l'annexe I du Traité au Système multilatéral:

- sous forme d'accessions ;
- espèces cultivées :
Sorgho/Sorghum
Mil à chandelle/Pennisetum
Maïs/Zea
Riz/Oryza
Niébé et al./Vigna
Voandzou/Voandzea
Ighname/ Dioscorea
Patate douce/ Ipomoea
Lentille/Lens
Aubergine indigène/Solanum
Manioc/Manihot
Pomme de terre/Solanum
Banane/Musa
Tournesol/Helianthus
- aucunes difficultés.

Si la réponse est «Aucune», veuillez indiquer les difficultés rencontrées pour incorporer les RPGAA répertoriées à l'annexe I du Traité au Système multilatéral:

- Absence d'indications pour la détermination et l'incorporation de matériel;
- Pas de banque de gènes nationale;
- Pas de catalogue des RPGAA dans le pays;
- Pas de ressources humaines qualifiées;
- Ressources économiques limitées et besoins en matière de renforcement des capacités;
- Autre, veuillez expliquer

21. Votre pays a-t-il pris des mesures pour encourager les personnes physiques et morales relevant de sa juridiction à incorporer au Système multilatéral les RPGAA répertoriées à l'annexe I du Traité qu'elles détiennent?

Oui **X**

Non

Si la réponse est «oui», veuillez donner des renseignements détaillés concernant:

- Les personnes physiques ou morales relevant de la juridiction de votre pays qui ont incorporé au Système multilatéral des RPGAA répertoriées à l'annexe I du Traité;
- Les espèces cultivées qui ont été incorporées au Système multilatéral par ces personnes;
- Les éventuelles difficultés rencontrées par ces personnes lors de l'incorporation des RPGAA répertoriées à l'annexe I du Traité au Système multilatéral:

- L'Institut de l'environnement et de recherches agricoles ;
 - L'université Joseph ki Zerbo (ex Université Ouaga 1)

Si la réponse est «non», veuillez donner des renseignements détaillés concernant en particulier les éventuelles difficultés rencontrées s'agissant d'encourager ces personnes à incorporer au Système multilatéral les RPGAA répertoriées à l'annexe I du Traité:

Article 12: Accès facilité aux ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le cadre du Système multilatéral

22. Votre pays a-t-il pris des mesures pour fournir un accès facilité aux RPGAA répertoriées à l'annexe I du Traité, conformément aux conditions énoncées à l'Article 12.4 du Traité?

Oui **X**

Non

Si la réponse est «oui», veuillez donner des renseignements détaillés concernant les mesures qui ont été prises:

Elaboration des outils de gestion des RPG tels que le permis d'accès et l'Accord Type de Transfert de Matériel (ATTM).

Si la réponse est «non», veuillez donner des renseignements détaillés concernant les éventuelles difficultés rencontrées pour accorder un accès facilité aux RPGAA répertoriées à l'annexe I du Traité:

23. Votre pays a-t-il facilité l'accès aux RPGAA répertoriées à l'annexe I du Traité au moyen de l'utilisation de l'Accord type de transfert de matériel?

Oui **X**

Non

Si la réponse est «non», veuillez donner des renseignements détaillés concernant les éventuelles difficultés rencontrées pour faciliter l'accès aux RPGAA répertoriées à l'annexe I du Traité au moyen de l'Accord type de transfert de matériel:

24. L'Accord type de transfert de matériel a-t-il été utilisé à titre volontaire dans votre pays pour accorder l'accès à des RPGAA non répertoriées à l'annexe I?

Oui

Non **X**

Non, mais la question est en cours d'examen

25. Le système juridique de votre pays prévoit-il pour les parties aux accords de transfert de matériel la possibilité d'introduire un recours en cas de différend contractuel survenant dans le cadre de ces accords?

Oui **X**

Non

Si la réponse est «oui», veuillez donner des renseignements détaillés concernant les lois, règlements ou procédures applicables:

La loi n°020-2019-AN du 07 mai 2019 portant accès aux ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et au partage des avantages résultant de leur utilisation et son décret d'application sur les procédures d'accès, d'exportation et partages des avantages des RPGAA.

26. Le système juridique de votre pays prévoit-il l'application des décisions arbitrales en cas de différends survenant dans le cadre des accords types de transfert de matériel?

Oui **X**

Non

Si la réponse est «oui», veuillez donner des renseignements détaillés concernant les lois, règlements ou procédures applicables:

La loi n°20-2019-AN du 07 mai 2019 portant accès aux ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et au partage des avantages résultant de leur utilisation et son décret d'application sur le règlement alternatif lié aux infractions commises en violation de la loi sur les RPGAA.

27. Votre pays a-t-il accordé un accès facilité aux RPGAA répertoriées à l'annexe I du Traité pour contribuer à la remise en état des systèmes agricoles après des situations d'urgence dues à des catastrophes?

Oui

Non **X**

Si la réponse est «oui», veuillez donner des renseignements détaillés concernant ces situations d'urgence, ainsi que les RPGAA répertoriées à l'annexe I du Traité dont l'accès a été accordé:

Article 13: Partage des avantages dans le Système multilatéral

28. Votre pays a-t-il rendu disponibles des informations relatives aux RPGAA répertoriées à l'annexe I du Traité?

Oui **X**

Non

Si la réponse est «oui», veuillez donner des renseignements détaillés concernant les informations relatives aux RPGAA répertoriées à l'annexe I du Traité qui ont été rendues disponibles;

Notifications faites au système mondial d'information

X Catalogues et inventaires

Information sur les technologies

Résultats des travaux de recherche scientifique et socioéconomique, y compris la caractérisation, l'évaluation et l'utilisation

Autre

29. Votre pays a-t-il accordé ou facilité l'accès aux technologies visant la conservation, la caractérisation, l'évaluation et l'utilisation des RPGAA répertoriées à l'annexe I du Traité?

Oui

Non **X**

Si la réponse est «oui», veuillez indiquer si votre pays:

- A créé des groupes thématiques par plantes cultivées sur l'utilisation des RPGAA, ou a participé à leurs travaux;
- A connaissance d'éventuels partenariats établis chez lui dans le domaine de la recherche-développement et dans le cadre d'entreprises commerciales conjointes, relatifs à du matériel obtenu auprès du Système multilatéral, à la mise en valeur des ressources humaines et à l'accès effectif aux installations de recherche.

Veuillez donner des renseignements détaillés à ce sujet:

30. Votre pays a-t-il mis en place des mesures de renforcement des capacités au regard des RPGAA répertoriées à l'annexe I du Traité et/ou bénéficié de telles mesures³?

Oui

Non **X**

Si la réponse est «oui», veuillez indiquer si les mesures qui ont été prises visaient à assurer:

- L'établissement et/ou le renforcement de programmes d'enseignement et de formation scientifiques et techniques relatifs à la conservation et à l'utilisation durable des RPGAA;
- La mise en place et le renforcement d'installations destinées à la conservation et à l'utilisation durable des RPGAA;
- La conduite de travaux de recherche scientifique et le renforcement de la capacité à mener de tels travaux.

Si votre pays a mis en place de telles mesures et/ou en a bénéficié, veuillez donner des renseignements détaillés à ce sujet:

³ Veuillez noter que cette question diffère de la question 15 car elle est plus spécifique et ne concerne que les RPGAA répertoriées à l'annexe I du Traité.

Article 14: Plan d'action mondial

31. Votre pays s'est-il employé à promouvoir la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture?

Oui

Non **X**

Si la réponse est «oui», veuillez indiquer si la mise en œuvre du Plan d'action mondial a donné lieu à:

- Des actions nationales
- Une coopération internationale
- D'autres actions

Veuillez donner des renseignements détaillés à ce sujet:

Article 15: Collections ex situ de ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture détenues par les Centres internationaux de recherche agronomique de l'Organisation du Système CGIAR ou par d'autres institutions internationales

32. Votre pays a-t-il accordé aux Centres internationaux de recherche agronomique (CIRA) de l'Organisation du Système CGIAR ou à d'autres institutions internationales ayant conclu des accords avec l'Organe directeur du Traité un accès facilité aux RPGAA répertoriées à l'annexe I du Traité?

Oui **X**

Non

Si la réponse est «oui», veuillez indiquer:

À quels CIRA ou autres institutions internationales un accès facilité a été accordé;

Le nombre d'accords type de transfert de matériel qui ont été conclus avec chaque CIRA ou autre institution internationale:

- Centre international de recherche en agroforesterie (ICRAF), un ATTM signé ;
- International crops research institue for semi-arid tropics (ICRISAT), deux ATTM signés ;
- The Japan international research centor for agricultural sciences, quatre ATTM signés ;
- Centre international de recherche agronomique pour le développement (CIRAD), cinq ATTM signés ;
- Agence japonaise de coopération internationale, deux ATTM signés ;
- ICAR (Inde), un ATTM signé ;
- The state of Victoria, department, economic, development, jobs, transport, ressources (Australie), un ATTM signé.

Si la réponse est «non», veuillez donner des renseignements détaillés concernant les éventuelles difficultés rencontrées pour accorder aux CIRA ou à d'autres institutions internationales ayant conclu des accords avec l'Organe directeur du Traité un accès facilité aux RPGAA répertoriées à l'annexe I du Traité:

33. Votre pays a-t-il accordé aux CIRA ou à d'autres institutions internationales ayant conclu des accords avec l'Organe directeur du Traité un accès à des RPGAA non répertoriées à l'annexe I?

Oui

Non **X**

Si la réponse est «oui», veuillez indiquer:

À quels CIRA ou autres institutions internationales un accès a été accordé;

Le nombre d'accords de transfert de matériel qui ont été conclus avec chaque CIRA ou autres institutions internationales:

Si la réponse est «non», veuillez donner des renseignements détaillés concernant les éventuelles difficultés rencontrées pour accorder aux CIRA ou à d'autres institutions internationales ayant conclu des accords avec l'Organe directeur du Traité un accès facilité à des RPGAA non répertoriées à l'annexe I:

La situation ne s'est pas encore présentée

Article 16: Réseaux internationaux sur les ressources phylogénétiques

34. Votre pays a-t-il mené des activités visant à encourager les institutions gouvernementales, privées, non gouvernementales, de recherche, de sélection ou autres, à participer aux réseaux internationaux sur les ressources phylogénétiques?

Oui

Non **X**

Si la réponse est «oui», veuillez donner des renseignements détaillés concernant les activités mises en œuvre:

Article 18: Ressources financières

35. Votre pays a-t-il fourni des ressources financières destinées à des activités nationales visant la conservation et l'utilisation durable des RPGAA?

Oui **X**

Non

Si la réponse est «oui», veuillez donner une estimation du montant fourni au cours des cinq dernières années, y compris les ressources de l'État:

50 millions durant les 5 ans à travers la Commission Nationale de Gestion des Ressources Phylogénétiques (CONAGREP).

Veuillez indiquer si votre pays a élaboré une stratégie ou a mis en place des mesures visant à améliorer la disponibilité, la transparence, l'efficacité et l'efficacité de la fourniture des ressources financières destinées à la mise en œuvre du Traité international:

Ouverture d'un guichet financier spécifique à la gestion des RPG au sein du Fonds National de Recherche de l'Innovation pour le Développement (FONRID).

36. Votre pays a-t-il fourni des ressources financières destinées à l'application du Traité international?

Oui **X**

Non

Si la réponse est «oui», veuillez si possible donner des informations détaillées sur les voies utilisées et sur le montant de ces ressources financières au cours des 5 dernières années:

Montant total: 818 100 F CFA

Voie:

Bilatérale

Régionale

Multilatérale **X**

Veuillez donner des renseignements détaillés à ce sujet:

Au titre des contributions annuelles du Burkina Faso au traité à travers le Ministère des Affaires Etrangères.

37. Votre pays a-t-il reçu des ressources financières destinées à l'application du Traité international?

Oui **X**

Non

Si la réponse est «oui», veuillez si possible donner des informations détaillées sur les voies utilisées et sur le montant de ces ressources financières au cours des 5 dernières années:

Montant total: 30 000 000 FCFA

Voie:

Bilatérale **X**

Régionale

Multilatérale

Veuillez donner des renseignements détaillés à ce sujet:

Négociations faites avec Bioverty International pour l'élaboration de la loi sur les RPGAA

Observations générales relatives à l'application du Traité international

38. Veuillez nous faire part, dans le champ ci-après, de tout conseil que vous souhaiteriez donner à la lumière de l'expérience acquise par votre pays en ce qui concerne l'application du Traité:

Elaborer une loi pour la mise en œuvre du traité au niveau national et prendre des décrets d'application.

39. Veuillez nous communiquer, dans le champ ci-après, tout complément d'information susceptible d'offrir une perspective plus large des difficultés rencontrées dans l'application du Traité:

L'appropriation du traité par les acteurs à travers les textes législatif et réglementaire pris à l'échelle nationale de chaque pays.

40. Veuillez nous communiquer, dans le champ ci-après, tout complément d'information susceptible d'offrir une perspective plus large des mesures qui pourraient contribuer à promouvoir le respect des obligations découlant du Traité:

Pour permettre la conservation durable et sécurisée des RPGAA, il conviendrait de doter les organisations paysannes de banques de semences communautaires des variétés traditionnelles.

[--- Question à traiter séparément ---]

Concernant ce rapport

41. Avez-vous eu des difficultés à remplir le présent modèle de présentation des rapports?

Oui

Non **X**

Si la réponse est «oui», veuillez donner des renseignements détaillés sur les difficultés que vous avez rencontrées:

Veuillez nous faire part ci-après de toute proposition d'amélioration du modèle de présentation de rapports:

Modèle acceptable